



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Demande d'agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

modification des salles de formation



Le demandeur :

Nom de naissance :

Nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité : Française Autres (*préciser*) :

Numéro de téléphone (fixe et portable) :

Courriel :

Adresse personnelle :

Code postal : **Commune :**

Filiation (*indispensable pour demander l'extrait du casier judiciaire*) :

Nom du père :

Prénom du père :

Nom de naissance de la mère :

Prénom de la mère :

Renseignements concernant l'établissement CSSR

Nom de l'établissement :

Adresse du siège :

Numéro de téléphone (fixe et portable) :

Courriel :

Statut juridique : Nom propre SARL (*nom de la société*)

EURL Association Autre (*à préciser*)

N° de SIREN ou N° de SIRET :

Membre(s) de la société (nom, prénom, date et lieu de naissance) ; préciser pour chacun d'eux sa fonction (gérant, co-gérant, associé, ...) :

- -

- -

Personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association (nom, prénom, date et lieu de naissance) ; préciser pour chacun d'eux sa fonction (exploitant, ...) :

- -

- -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Adresse première salle (1^e) :

.....

Adresse deuxième salle (2^e) :

.....

Adresse troisième salle (3^e) :

.....

Adresse quatrième salle (4^e) :

.....

L'établissement dispose :

d'une ou plusieurs salles de formation au minimum dans le département

de salle(s) de formation d'une superficie minimale de 35 m² chacune

la ou les salles de formation répondent aux règles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public

la ou les salles de formation disposent d'un éclairage naturel occultable et des capacités d'installation du matériel audiovisuel, informatique et pédagogique nécessaire au bon déroulement des stages

Renseignements complémentaires :

Nombre de véhicules acquis ou loués pour l'organisation de séance de conduite :

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application de l'arrêté du 26 juin 2012.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à signaler toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément.

Je prends connaissance de l'obligation de solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Fait à, le

Signature du demandeur

Votre demande doit être adressée à :

Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)

Service de l'éducation et de la sécurité routières

Bureau de l'éducation routière / Pôle Agréments

35 rue de Noailles – B.P. 1115 - 78011 VERSAILLES Cédex

Courriel : ddt-sesr-er-cssr78@yvelines.gouv.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A SON EXPEDITEUR

Avertissement : Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Tout agrément obtenu dans de telles conditions sera annulé.

Liste des pièces à joindre à votre demande

- Un plan et un descriptif des locaux d'activité avec superficie et disposition des salles : dimensions exactes de chaque pièce, hauteur, largeur, longueur ;
- Des photos récentes du local (extérieur, réception, salle(s) de formation, isolation phonique, appareils audiovisuels) ;
- Une photocopie du titre de propriété ou du bail de location ou convention d'occupation, d'une durée d'an minimum, pour chaque salle de formation ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les stagiaires fréquentant l'établissement ;
- Le calendrier prévisionnel des stages pour la première année d'exercice avec l'identité de chaque animateur désigné pour chaque stage. Ce calendrier est à renvoyer pour chaque année d'exercice. **Toute modification doit être signalée par écrit au Préfet à l'adresse suivante : ddt-sesr-er-cssr78@yvelines.gouv.fr.**

Pour l'établissement prévoyant des séances de conduite à l'occasion des stages :

- Un justificatif de propriété ou de la location des véhicules utilisés ;
- Une attestation d'assurance couvrant les dommages pour chaque véhicule sauf si les véhicules appartiennent au(x) stagiaire(s).

En cas de désignation de nouvelles personnes pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages :

- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) ;
- Un justificatif de domicile récent ;
- Une copie du contrat ou de la convention la(les) nommant et précisant explicitement les délégations de pouvoirs et de signature accordées et acceptées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées ;
- Une photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Si autre(s) animateur(s) :

- Un justificatif du lien contractuel entre le demandeur et les animateurs en cohérence avec le calendrier prévisionnel des stages.
- Une photocopie de l'autorisation d'animer en cours de validité ;
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) (*facultatif*) ;
- Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) (*facultatif*) ;
- Une photocopie de l'autorisation d'enseigner en cours de validité (*facultatif*) ;